1055 Froideville, le 29 juin 2017

Froideville

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 27 juin 2017

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes:

1. Cambriolages

Dans la nuit du 24 au 25 mars 2017, des visiteurs malfaisants se sont introduits par effraction dans les locaux de notre administration communale. Dès connaissance de ces faits, nous avons immédiatement informé la gendarmerie qui s'est rendue sur place rapidement où notre plainte a été enregistrée.

Outre des bris de fenêtres et des portes forcées, les malfaiteurs ont emporté la petite caisse de notre administration avec plusieurs centaines de francs.

Dimanche 26 mars, notre collègue municipal, Monsieur Pierre-Alain Witzig, qui est également tenancier de la buvette du FC Froideville pour le compte de cette société, a pu constater une effraction au centre sportif. Les armoires de l'économat ont été forcées et rendues inutilisables. Plainte a également été déposée.

Nous regrettons bien évidemment ces dégâts et notre assurance a couvert, moins les franchises contractuelles, la totalité de ces sinistres.

2. Collaborateurs communaux

En date du 6 avril dernier, nous avons malheureusement dû nous séparer de notre apprenti Monsieur Paulo Barbosa Leao. Après de nombreux avertissements signifiés en raison de ses absences réitérées sans justifications, autant sur son lieu de travail qu'aux cours professionnels, provoquant la situation de fait que nous n'arrivions plus à assurer sa formation telle qu'elle était prévue dans le contrat d'apprentissage, et ceci en accord avec la Direction générale de l'enseignement post obligatoire, nous nous sommes vus dans l'obligation de prendre cette décision.

Fin mars, nous avons également mis un terme au contrat de travail qui nous liait avec notre concierge, Monsieur Trajko Gligorov, ceci pour le 30 avril. Afin de pallier à ce départ, nous avons engagé notre ancien apprenti, Monsieur Laurent Crottaz, avec un contrat à durée déterminée, c'est-à-dire à partir du 18 avril et ceci jusqu'au 31 décembre 2017.

Une réflexion est en cours quant à l'avenir de ce poste de conciergerie, appelé : Responsable du service de propreté des bâtiments communaux.

L'accroissement constant des multiples tâches du greffe municipal, et afin de maintenir une bonne efficacité de notre administration, a nécessité l'engagement d'une personne supplémentaire à temps partiel. Nous avons retenu la candidature de Mme Magali Thévoz, de Daillens, en qualité d'adjointe administrative à 40 % dès le 1er avril 2017. Elle a été confirmée à ce poste après les 3 mois d'essai usuels.

3. Ludothèque

Le 1er mai, la Municipalité a pris possession du local aménagé, sis au Chemin du Bas de la Fin 3c, destiné à accueillir la Ludothèque.

Avec l'aide de nos collaborateurs de la voirie, les personnes responsables de cette structure ont pu déménager une nouvelle fois, et nous espérons qu'il s'agit de la dernière, dans ces locaux mis à leur disposition. Depuis début juin, ces dames ont pu reprendre leurs activités, à leur plus grande satisfaction selon leurs dires.

4. Nouvelle bibliothèque intercommunale scolaire et publique

Le développement des bibliothèques scolaires fait partie des mesures préconisées par la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire), pour développer les compétences des élèves, et fait suite à la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) votée par le peuple vaudois.

Afin d'assurer à tous les élèves de la scolarité obligatoire l'accès à des prestations de qualité, et conformément aux attentes de la DGEO, une bibliothèque scolaire a été créée au sein de notre association (ASICE) à Froideville. Elle prendra place dans les locaux précédemment occupés par la bibliothèque publique et la ludothèque. La bibliothèque scolaire sera ouverte sur le temps d'école uniquement. Une bibliothécaire à 85 % a été engagée par l'ASICE, laquelle sera épaulée prochainement par un(e) assistant(e) en information documentaire (AID) à 35 %. Ces salaires seront remboursés en grande partie par le canton (DGEO), via L'ASICE.

Outre les salaires, le Canton financera l'achat des documents et livres pour toute la partie scolaire. Notre commune bénéficiera ainsi d'un apport considérable d'ouvrages, payés entièrement par le Canton, ce qui correspond à plus de 10'000 ouvrages «jeunesses» environ, mis à disposition dans cette bibliothèque intercommunale.

La Municipalité de Froideville ne désirant pas fermer sa bibliothèque publique, a établi une convention entre les 4 communes de l'ASICE (Cugy-Bretigny-Froideville et Morrens). Ainsi, les heures d'ouverture au public seront sensiblement améliorées, sans apporter de modifications significatives à notre budget. Il y a lieu de préciser que notre actuelle bibliothécaire, Madame Nathalie Cachelin, a été maintenue à son poste de travail, mais sous l'autorité de l'ASICE.

Cette nouvelle structure ouvrira ses portes à la prochaine rentrée scolaire.

5. Achat de la parcelle no 520

En date du 15 juin dernier, nous avons procédé à la réquisition de transfert de la parcelle no 520, propriété de la Poste Immobilier SA. L'exécution de la vente à terme signée le 22 décembre 2016, suite à

l'acceptation par votre Conseil communal du préavis no 11/2017 le 14 mars 2017, est maintenant une réalité et, dès que l'inscription sera officialisée auprès du registre foncier, la commune de Froideville sera propriétaire d'un nouveau bien immobilier. Nous pourrons prendre ainsi le temps nécessaire à une bonne réflexion quant à l'avenir de cette parcelle.

6. Réception de notre 2500ème habitant

Après le 1000ème en octobre 1980, le 1500ème en octobre 2001 et le 2000ème en juin 2013, nous avons eu le plaisir d'enregistrer l'arrivée de notre 2500ème habitant; en l'occurrence, il s'agit d'une habitante. Lors d'une petite réception organisée le 23 juin dernier, la Municipalité, accompagnée du Président de votre Conseil, a reçu Madame Eliane Chapatte, 2500ème «Cacatchou». Madame Chapatte s'est inscrite au contrôle des habitants le 1er juin dernier et elle réside au chemin du Bas de la Fin 3b, dans un des appartements adapté aux séniors de cette nouvelle promotion.

Madame Chapatte nous vient de la commune de Jorat-Menthue et a effectué toute sa carrière professionnelle dans la Police lausannoise.

Nous souhaitons à Madame Chapatte de profiter pleinement des avantages de notre commune et nous lui formulons ici nos meilleurs vœux de bonheur et santé à Froideville.

Nous en avons terminé avec les communications que la Municipalité souhaitait vous apporter et vous remercions de votre attention.

Le Syndic:

Jean-François THUILLARD

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

La Secrétaire:

Alice HENRY